

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Sarthe

***EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU VAL DE LOIR  
SÉANCE DU 02 DECEMBRE 2025***

**Convocation**

Date de la convocation : 24/11/2025

Date de l'affichage convocation : 24/11/2025

**Acte rendu exécutoire**

Après dépôt en Préfecture le : 05/12/2025

Publiée ou notifiée le : 05/12/2025

Nombres de membres afférents au Comité Syndical : 32

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 22

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre total votants : 24

L'an deux mil vingt-cinq, deux décembre, à dix-huit heures trente, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur le territoire de la communauté de communes de Sud Sarthe, au siège du Syndicat Mixte du Val de Loir, 764 boulevard des Tourelles, commune du Lude.

**Etaient présents :**

**Délégués de la Communauté de Communes de Loir Lucé Bercé :**

Mmes BENARD-LEQUIPE, MANCEAU, RIBOUILLEAULT, MM ABRAHAM, ALLARD, BOURIN, FERRERO, OLIVIER, TOURNADRE.

**Délégués de la Communauté de Communes du Sud Sarthe :**

MM AMY, BRAULT, CERIZIER, FRIZON, GRANDET, LECERF, LORIOT, PAQUET, POSTMA, RENVAZE, ROCTON, ROUSSEAU, THERIAU.

**Etaient excusés/absents :** Mmes, ALLAIRE, BOURMAULT, GEORGET, HELLEGOUARC'H, LEGER, MARTIN, MM BIGNON, LE BOUFFANT, LEESCHAEVE, MOURIER.

**Pouvoir :**

Madame ALLAIRE donne pouvoir à Monsieur PAQUET.

Madame HELLEGOUARC'H donne pouvoir à Monsieur AMY.

**Assistaient également à la séance :**

Sophie GAUBUSSEAU (Directrice)

**Délibération 2025 – 35 :  
REGLEMENT INTERIEUR DES DECHETERIES**

**Le Président rappelle à l'assemblée,**

**VU la loi N°75-663 du 15 juillet 1975 modifiée relative à l'élimination et à la récupération des matériaux**

**VU la loi N°76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classée pour la protection de l'environnement**

**VU la délibération 2024-42 du 3 décembre 2024 concernant l'actualisation du règlement intérieur des déchèteries**

**VU le contenu du règlement actualisé, portant sur :**

Chapitre 1 : Dispositions générales

Chapitre 2 : Organisation de la collecte

Chapitre 3 : Les agents de déchèteries

Chapitre 4 : Les usagers des déchèteries

Chapitre 5 : Sécurité et prévention des risques

Chapitre 6 : Responsabilité

Chapitre 7 : Infractions et sanctions

Chapitre 8 : Dispositions finales

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ABROGE toutes les délibérations relatives au règlement intérieur des déchèteries précédent,**

**VALIDE le règlement intérieur des déchèteries ci-joint à la délibération à compter de sa publication.**

*Le Président,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pc  
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois  
à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat  
et sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi  
être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du  
site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Pour extrait, copie conforme,

Le secrétaire de séance,

J-C. AMY,



Pour extrait, copie conforme,

Le Président,

F. OLIVIER

SYNDICAT MIXTE  
DU VAL DE LOIR  
POUR COLLECTE ET  
TRAITEMENT DES DECHETS  
764 bd des Tourelles  
72800 LE LUDE

